



Commune de RHUIS

Procès – Verbal du Conseil Municipal du LUNDI 24 FÉVRIER 2025

Le vingt-quatre février deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 février s'est réuni en Mairie de Rhuis dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Xavier BERNARD, le maire de Rhuis.

Etaient présents :

Xavier BERNARD, Maire

Marie-Thérèse PARASKEVAS, Louisiane DUCHATEAU-ROUGIER, Jean Paul FÉLIX Adjoints au Maire

Antoine DAVENE de ROBERVAL, Serge DEWEL, Virginie FERRET-COURTEL, Caroline HOFFERT, Jennifer LEROUGE, Thierry SEUTIN conseillers municipaux.

Était absent excusé :

Michel DUCHOSSOY

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 30 minutes.

Désignation du secrétaire de séance :

À l'unanimité, Caroline HOFFERT est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2024 n'appelant plus d'autre observation est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A EFFECTUER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DU ^{1/4} DES CREDITS OUVERTS EN 2024 (HORS REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS) SOIT 68 073€

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales. Modifié par la loi 11⁰2012-1510 du 29 décembre 2012- art 37(VD) de la nécessité d'autoriser le Maire à effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2024 (hors remboursement d'emprunts et dépenses imprévues),

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2024 : 276 494.20€

Hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt » : 4 200 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 68 073€ (= 25% x 272 294€)

Autres immobilisations corporelles : 2184 : matériel bureautique 4 000 €

Le Maire met au vote après en avoir délibéré, et le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité le Maire à effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2024 (hors remboursement d'emprunts et dépenses imprévues), soit 68 073€ (272 294 €/4).

DELIBERATION MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DE DOMAINE PUBLICS PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ - GRDF

Le Conseil municipal,

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution :

- De fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de **1 357.00€** par rapport au plafond de 0,035€/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus.
- Que ce montant soit revalorisé **automatiquement** chaque année par application à la fois de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implanté sur le domaine public communale et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.
- Que selon le décret N°2007-606 susvisé, cette redevance soit due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Questions diverses :

Suggestion pour orientation budgétaire 2025 :

- Monsieur Xavier BERNARD fait part de ses suggestions
- Eclairage public - chemin de la Praye
- Monsieur Antoine DAVENE de ROBERVAL suggère la Vidéoprotection, d'autres personnes du CM appuient cette demande.
- Monsieur Xavier BERNARD demande l'avis au CM sur la mise en place de poubelle pour déchets canins à la suite d'une plainte d'une administrée.

- Monsieur Xavier BERNARD demande des volontaires pour effectuer le récolement des archives communales, Madame Marie Thérèse PARASKEVAS tient à préciser que c'est un long travail qui n'a pas été fait depuis 1978. Se porte volontaire Louisiane DUCHATEAU, Serge DEWEL, Thierry SEUTIN, Virginie FERRET-COURTEL et Marie-Thérèse PARASKEVAS.

Point sur le recensement 2025 :

71 logements (62 résidence principale, 4 résidences secondaire et 5 logements vacants)

135 habitants

Taux de réponse par internet 85.2%

1 logement n'a pas répondu malgré de multiples relances.

Date du prochain CM le 07 avril 2024

Fin de séances 19 h40

Secrétaire de séance :
Madame Caroline HOFFERT

Fait à RHUIS
Le 19 décembre 2024
Le Maire

Xavier BERNARD